

**Procès verbal du Conseil Municipal  
Du jeudi 28 juin 2018 à 20h30**

Dans un premier temps , nous accueillons Monsieur Christophe Naegelen Député de notre circonscription qui assistera à notre réunion.

**1) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le Conseil Municipal**

**✚ Droit de préemption urbain :**

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur :

- La vente d'un immeuble sis lieudit « 186 et 192 rue de la Roche» appartenant à Consorts PIERREL
- La vente d'un immeuble sis lieudit « 93 rue de l'Eglise» appartenant à Mme Gilberte CREUSOT
- La vente d'un immeuble sis lieudit « 426 impasse de la Goutte Foigneux» appartenant à Mme Joëlle DIDIER
- La vente d'un immeuble sis lieudit « 446 rue de la Poirie» appartenant à SCI CREUSOT
- La vente d'un immeuble sis lieudit « 679 rue de Pont» appartenant à Mme Marceline GEORGES
- La vente de 2 terrains sis lieudit « 767 rue de la Poirie» appartenant à Mme Micheline GROSDÉMANGE

**2) Délibérations**

**✚ Libertés publiques**

La mise en place de la RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est obligatoire depuis le 25 mai 2018, le centre de gestion propose une convention permettant à notre commune de lui confier cette mission. Le montant annuel est de 0.057% de la masse salariale, ce qui représente 285 euros.

*A l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent cette convention.*

**✚ Fonction publique**

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le renouvellement des deux postes de contractuels d'agents périscolaires, un poste à 19 heures par semaine et l'autre à 20 heures par semaine pour la surveillance à la cantine et pour la garderie (compte tenu du taux d'encadrement imposé par le cadre légal soit 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 14 enfants de 6 ans et plus).

*Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le renouvellement de ces deux postes de contractuels.*

**✚ Domaine et Patrimoine : Achats de parcelles forestières**

Mr Dervaux propose au Conseil Municipal d'acquérir :

- deux parcelles forestières dans le but d'éviter l'enclavement de parcelles communales. Ces parcelles se situent à l'Ensencement :

- Parcelle de Mme Petitjean – 4 000 m2 pour un montant 3 500 euros
- Parcelle de Mr Richard - 7 070 m2 pour un montant de 6 500 euros
- une parcelle en déshérence située à La Houbette de 480 m2 pour un montant de 50 euros.

*Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'achat de ces parcelles et décide également à l'unanimité de soumettre les deux parcelles de l'Ensencement au régime de l'ONF.*

Mr Dervaux informe au Conseil Municipal qu'une proposition d'achat par la Commune , de 4 parcelles de 2 hectares au lieudit Les Rosiers pour un montant total de 13 000 euros lui a été soumise par le propriétaire vendeur de ces parcelles. Le Conseil Municipal a pris note de cette demande intéressante pour un investissement d'avenir , et décide de s'octroyer un délai de réflexion supplémentaire afin de délibérer lors d'une prochaine réunion de Conseil.

## **Finances locales**

### Subvention à l'AFD

Monsieur Mansouri informe que l' Association Familiale de Dommartin a omis de nous adresser sa demande de subvention pour 2018 . Compte tenu du rôle important que joue cette Association sur notre Commune , Madame le Maire propose au Conseil Municipal de considérer la demande de l'AFD et de lui octroyer une subvention annuelle de 350 euros. Après divers échanges de paroles entre Madame le Maire et Messieurs Rosaye et Demangel , il a été décidé de procéder au vote à main levée .

*Le Conseil Municipal valide cette subvention par 14 Voix - Pour et 4 Voix - Contre*

### Subvention exceptionnelle à l'Association les Génévriers du May

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une aide exceptionnelle de 250 euros à l' Association des Génévriers du May pour marquer le 40<sup>ème</sup> anniversaire du Club et pour remercier le dynamisme de ce Club au sein du village. Les échanges de paroles entre Madame le Maire et Messieurs Rosaye et Demangel ont abouti au vote à main levée.

*Le Conseil Municipal valide cette subvention par 14 Voix - Pour et 4 Voix - Contre*

### Modification de prises en charge des frais de transport scolaire

Le Conseil Régional a modifié les modalités d'inscription et de paiement des cartes de transports scolaires. A partir de cette rentrée tout doit se faire par internet, les communes qui prenaient en charge les vignettes du bus devront désormais rembourser les parents sous forme de mandat administratif et ensuite se faire rembourser par le SIVOM (pour les commune adhérentes Dommartin, Raon aux Bois, Remiremont, Saint Amé, St Etienne les Rt et St Nabord). Madame le Maire, expose au Conseil Municipal le contenu de cette modification en précisant que la clôture des inscriptions est fixée au 23 Août de l'année en cours .  
Après en avoir délibéré ,

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la prise en charge de la vignette d'un montant de 90 euros par élève et refuse à l'unanimité de prendre en charge la pénalité de 90 euros pour les retardataires.*

### Décision modificative aux budgets

La trésorerie nous demande de bien vouloir procéder à une modification de chapitre pour le budget des Champs Ramés, les prévisions ouvertes aux comptes 6045 et 7133 pour 600 € sont à inclure dans des chapitres réels ( 011) et ne doivent pas être intégrés au chapitre d'ordre 043.

*Le Conseil Municipal valide ce transfert d'écritures à l'unanimité.*

### 3) Informations

#### - **Commission urbanisme : compte rendu des réunions du 19 avril, 18 mai et 13 juin 2018**

Madame le Maire retrace tous les points abordés lors des réunions de la Commission d'Urbanisme ainsi :

- Le Permis de construire de la future salle , dénommée « Espace Culturel » est déposé .
- La pose du grillage autour du terrain de football est en cours de réalisation.
- Les canisacs avec poubelle intégrée sont posés au Centre du village .
- 2 défibrillateurs seront installés au stade de foot et Place de la Mairie .
- Le perron de la Salle des Fêtes actuelle sera modifié par mesure de sécurité. Les fenêtres seront changées l'isolation sera réalisée par notre service technique et le chauffage du bâtiment par L'Entreprise Febvay.
- Les travaux de réfection du Pont de la Scie sont estimés à 95 000 euros ce qui entraîne un dépassement de l'estimation initiale, une seule entreprise spécialisée pour ce chantier ayant répondu le bureau d'études retravaille le tarif.

#### - **Affaires scolaires : Point de situation**

Mme Maison expose les CR des conseils d'écoles en matière d'effectifs qui restent stables pour les 2 écoles et qui nous évite la suppression de classes, du moins pour la rentrée 2018/2019

Effectifs école élémentaire : CP : 22

CE1: 24

CE2 : 20

CM1 : 26

CM2 : 24 Total élèves : 116

Effectifs école maternelle : Tout petits : 12

Petits : 21

Moyens : 22

Grands : 17 Total élèves : 72

Le séjour classe de Mer des CM2 encadrés par Mme Le Bot du 3 au 09 Juin dernier a été des plus satisfaisant pour les élèves avec un temps magnifique et des activités enrichissantes.

#### - **Conseil Municipal des enfants : Point de situation**

Mr Moreau relate toutes les actions menées par les enfants du Conseil Municipal des Enfants ( sortie vélo et boum ) en particulier la réalisation de 2 fresques murales avec l'aide précieuse de Mme Hugues pour les peintures. Ces fresques seront accrochées dans le village.

#### - **Le commencement des travaux relatifs à l'installation de la fibre optique**

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu le 19 juin 2018 de Monsieur le Président de la Région Grand-Est nous informant que les opérations seront engagées sur notre Commune entre les mois d'août 2018 et août 2019. Un calendrier plus détaillé sera communiqué en son temps.

#### - **Emploi d'un saisonnier du 9 juillet au 12 août 2018 aux services techniques**

Mme le Maire informe son Conseil que seulement 2 étudiants ont candidaté pour cet emploi saisonnier et que le choix s'est porté sur une personne qui avait déjà postulé l'an dernier. En ce qui concerne l'autre candidature, elle pourra être retenue pour l'année prochaine le cas échéant.

#### - **Explication suite à l'intervention de Madame Mourey relative au terrain de football au cours du Conseil**

**Municipal du 12 avril 2018.**

Après diverses recherches dans les archives, Madame le Maire a tenu à donner un éclairage précis sur le montant de la subvention qui a été allouée à la Commune dans le cadre des bénéfices redistribués lors de la Coupe du Monde 1998 à savoir le reste à charge pour la commune en 2000 de 4 831 euros (et non 100 000 euros ou francs)

**4) Questions diverses**

Monsieur Christophe Naegelen Député de notre circonscription et présent depuis le début de la séance du Conseil a pris la parole et répondu aux questions de l'assistance.

Cet échange fructueux, dans un bon esprit de partage de part et d'autre a permis de bien situé « l'église au cœur du village ». Remerciements et convivialité ont clôturé cette réunion de Conseil.

A DOMMARTIN-lès-REMIREMONT, le 03 Juillet 2018

Annette MAISON Secrétaire de séance